

Dublin, 10 novembre, La plainte de M. O'Leary contre sir John Dray a été entendue. Le jugement sera rendu samedi.

Demain le juge fera connaître sa décision au sujet de la poursuite dirigée par M. Lubz contre le lord-lieutenant.

Londres, 9 novembre, 5 h. 25 m. Consolidés anglais, 88 1/8 à 88. Consolidés turcs 47 3/8 à 47 5/8.

Il n'a été fait aujourd'hui aucun dépôt ni aucun retrait d'argent à la Banque d'Angleterre.

Le bilan hebdomadaire de la Banque donne les résultats suivants :

Augmentation : réserve des billets 430,645 livres sterling ; compte du Trésor, 723,344 livres sterling ; comptes particuliers, 1,58,996 liv. st., encaisse métallique, 78,494 liv. st.

Diminution : portefeuille, 73,664 liv. st.

Florence, 9 novembre.

Un décret royal proroge l'ouverture du parlement au 18 novembre. Le roi est parti ce matin à 11 heures pour Naples. S. M. est accompagnée du ministre de l'intérieur et du ministre de la Justice.

Vienne, 9 novembre.

La Correspondance générale annonce que l'Empereur a consenti à supprimer l'exhibition et le visa des passeports à toutes les frontières de l'Empire. Cette mesure entrera prochainement en vigueur.

**BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.**

L'encaisse métallique de la Banque de France a 411 millions, n'a diminué que de 6 millions et demi, tandis que le portefeuille à 679 millions s'est accru de 49 millions et que la circulation des billets à 875 millions a fléchi de 14 millions et demi. Le chapitre des avances a diminué de 1,200,000 francs. Le compte courant du Trésor créditeur a fléchi de 132 à 124 millions. Enfin, les comptes particuliers sont tombés de 187 à 169 millions soit une diminution de 8 millions.

On écrit de Saint-Etienne au *Saint public* de Lyon :

« Une lettre émanant des délégués des ouvriers volontiers avait paru au début de la grève dans le *Mémorial de la Loire*.

« Elle se terminait en disant : « Nous sommes sur le chemin de l'émancipation, dont la grève n'est que la première étape, et dont le but est l'association des forces de la production et de la consommation. »

« L'auteur de ce jargon socialiste, qui certainement, n'est pas un ouvrier volontier, ne nous a pas encore fait connaître comment il entend associer ces forces diverses et opposées, et par quel miracle il entend arriver à ne faire qu'une société de tous les fabricants, commissionnaires, contre-maitres, ouvriers, dévidisseurs, ourdisseuses, teinturiers, cylindriers, et de tous les acheteurs français, anglais, américains, espagnols, italiens, et enfin, de tous ceux qui veulent bien porter un ruban-velours. Voit-on d'ici tout ce monde se donner la main dans une étroite magique, confondre leurs goûts et leurs intérêts, et se passer à chacun de très beaux bénéfices : ce sera l'âge d'or. A la tête de cette immense agglomération de producteurs et de consommateurs de toutes langues et de toutes couleurs, il faudra nécessairement un régulateur général qui résoudra, d'un coup de sa puissante baguette, toutes les difficultés, et devant l'arbitre duquel on n'aura qu'à s'incliner profondément dès qu'il aura parlé. Si une modeste américaine ne veut donner qu'un dollar d'une pièce de velours, ordre à l'instant lui arrivera d'en donner deux, et la modeste s'empresera d'obéir. Quel sera ce grand régulateur aux cents têtes et aux cents bras ?

Evidemment, ce sera l'écrivain qui a enfanté la sublime phrase que nous avons transcrite plus haut ! Lui seul sera capable de se maintenir au sommet de la nouvelle tour, sans craindre le sort de celle de Babel !

En attendant, si c'est un rêveur anonyme qui a été le principal instigateur de la grève, il doit se féliciter du bien qu'il a déjà produit dès sa première étape.

**CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.**

Ainsi que nous l'avons annoncé les obsèques de M. Vallon, préfet du Nord, ont été célébrées mercredi à Rambouillet. Malgré une pluie torrentielle, la population de la ville, les notabilités de l'arrondissement et du département de Seine-et-Oise, les députations des fonctionnaires et des amis de M. Vallon venus de Lille et de plusieurs points du département du Nord, de hauts dignitaires de divers ordres arrivés de Paris, encombraient les salons et les alentours de la Sous-Préfecture.

A midi, le clergé de la paroisse a fait la levée du corps, et le triste cortège s'est mis en marche vers l'église. Les honneurs militaires étaient rendus par le détachement de la gendarmerie d'élite appelé aux chasses de Rambouillet, par un escadron du 1<sup>er</sup> lanciers et un escadron du 4<sup>e</sup> lanciers.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. :

Le comte de Saint-Marceaux, chambellan de S. M. l'impératrice, préfet de Versailles ;

Violette, adjoint au maire de Lille ;

Kuhlmann, président de la Chambre de Commerce de Lille ;

Siffait, sous-préfet d'Hazebrouck ;

Des Rotours, membre du Conseil de préfecture du département du Nord ;

Darras, commandant des sapeurs-pompiers de Lille.

Le deuil était conduit par M. Vallon, juge d'instruction à Dreux.

La foule recueillie suivait avec attendrissement la funèbre cérémonie et témoignait par son attitude de sa vive sympathie pour la douleur profonde de la famille entière. Madame Vallon a puisé dans sa foi chrétienne et sa résignation à la volonté divine la force d'assister au service funèbre. On l'admire en la plaignant. De non moins vifs regrets accompagnaient son jeune fils, M. Omer Vallon, qui s'absorbait dans la plus légitime affliction.

Le service a été écouté religieusement. Après les absoutes et au moment de placer le cercueil sur la voiture qui devait conduire le corps de M. Vallon à sa terre de Champagne, des discours ont été prononcés par M. Boyer, qui vient de quitter la sous-préfecture de Cambrai et a été, depuis quelques jours, installé dans celle de Sceaux ; par M. Violette, adjoint au maire de Lille ; par M. Kuhlmann, président de la Chambre de Commerce de Lille, et par M. Mercier, membre du Conseil d'arrondissement.

Après ces discours écoutés avec la plus vive émotion, l'assistance est retournée à la Sous-Préfecture pour exprimer de nouveau à la famille de M. Vallon toute la part qu'elle prend à une douleur aussi profonde. *(Journal de Lille.)*

Le maire de Lille fait connaître que l'obit solennel qui devait être célébré en l'église St-Maurice, le jeudi 16 courant, à onze heures, à l'intention de M. Vallon, préfet du Nord, aura lieu le mercredi 15, à la même heure, à cause de la coïncidence du jour primitivement fixé avec celui de l'installation de la Faculté de droit de Douai, et l'ouverture des cours de la Faculté des lettres, coïncidence qui aurait empêché les hauts fonctionnaires de ces deux Facultés, ainsi que beaucoup d'autres, d'assister à cette cérémonie funèbre.

Nous avons dit, d'après le *Propagateur*, que quatre membres du Conseil municipal de Lille avaient eu le triste courage de se lever contre la proposition de faire célébrer un obit, au nom de la ville, pour le repos de l'âme de M. Vallon.

La liste de ces adversaires de la prière chrétienne n'était pas complète. Il nous faut aujourd'hui en ajouter un cinquième, M. Bouchée.

Il ne faut en oublier aucun, puisque ces messieurs se déclarent *solidaires*...

Il est bon que l'opinion publique, qui s'est si unanimement manifestée au sujet de M. Vallon, soit édifiée sur la manière dont elle est exprimée par ses... représentants.

Heureusement, tous les autres membres du Conseil se sont hautement séparés des Cinq.

*(Journal du Peuple.)*

M. de la Jonquière, secrétaire général de la Préfecture, préfet par intérim et M. le Procureur impérial sont arrivés dans notre ville hier vers une heure. Leur visite avait pour but de se rendre compte de la situation des cholériques.

Ils ont été reçus à la Gare par M. le maire et ses adjoints et se sont rendus immédiatement à l'Hôpital-Napoléon où les attendaient MM. les membres de la commission administrative des hospices et les médecins de cet établissement.

Les deux hauts fonctionnaires ont successivement visité toutes les salles, particulièrement celles affectées aux cholériques, questionnant avec bienveillance et encourageant tous les malades ; ils ont ensuite parcouru la pharmacie, la chapelle, la lingerie et les cuisines. En s'assurant avec intérêt de l'excellente installation de tous les services intérieurs et des mesures prudentes qui ont été prises ils en ont vivement félicité M. le maire, l'administration des hospices, les médecins, ainsi que la sœur-directrice et les bonnes sœurs qui se dévouent avec tant d'abnégation. En quittant l'hôpital, ils ont exprimé tout particulièrement leur satisfaction à M. le Vice-président de la commission des hospices.

Dans la visite faite aux écoles des filles et à la salle d'asile de Blanchemaison, M. de la Jonquière et M. Vente se sont montrés fort satisfaits de l'ordre et de la bonne direction de ces écoles ; ils ont exprimé le regret qu'ils éprouvaient de ne pouvoir se rendre partout le même jour.

Nous apprenons qu'après une inspection faite dans la rue du Bois où la maladie s'est déclarée, les mesures prises d'office pour l'évacuation des maisons et les réparations ordonnées par l'administration, dans l'intérêt public, ont reçu la plus complète approbation des autorités.

Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pas encore reçu le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui a eu lieu mardi.

Une commission, composée de MM. Motte-Bossut, A. Dewarlez, H. Ternynck, L. Watine et F. Duthoit, a été nommée dans la séance du conseil municipal du 7 octobre pour examiner la question du rachat du collège.

Nous apprenons que la commission, réunie aujourd'hui, s'est prononcée à l'unanimité pour le rachat.

Le *Sporting Club* a repris le cours de ses exercices équestres. Nous croyons être utile aux nombreux sociétaires en leur rappelant quelques articles du règlement intérieur :

Art. 12. Le manège est mis à la disposition des sociétaires, de six heures à neuf

heures du soir tous les jours, et de huit heures du matin à midi les dimanches et jours de fête.

Il ne sera éclairé aux frais de la Société que les mardi et vendredi de chaque semaine, de sept heures à neuf heures, du 15 octobre à fin mars.

Les autres jours, l'éclairage sera à la charge des sociétaires qui désirent disposer du manège.

Art. 13. Les sociétaires auront le droit de faire exercer leurs chevaux par les domestiques à leur service, de dix heures à midi et de deux heures à cinq heures, les dimanches exceptés.

Art. 14. Le salon sera ouvert, l'été à sept heures du matin, l'hiver une heure plus tard, et fermé à minuit. Le président fixera l'heure de fermeture pour les jours de fête.

Jendi dans l'après-midi un cheval attelé à une voiture que conduisait un de nos honorables industriels, s'est emporté sur la route de Tourcoing.

Le cheval poursuivit sa course effrénée jusque dans l'aire de la Fosse-aux-chênes où une roue s'accrocha à la borne d'une porte-cochère.

La voiture versa ; M. B... et un domestique qui l'accompagnait furent précipités sur la chaussée.

M. B... a reçu quelques contusions qui font heureusement n'ont aucune gravité. Quant au domestique il s'en est retiré sain et sauf.

Dans son audience du 9 novembre le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 17 jugements concernant 17 inculpés dont 1 condamné à l'emprisonnement et 1 acquitté.

5. Petite voirie.

2. Cabarets ouverts à une heure indue.

1. Mauvais traitements envers un cheval.

2. Registre des logeurs tenus irrégulièrement.

1. Poids et mesures.

3. Diffamation.

3. Broiets et tapages nocturnes.

Liste des jurés pour les assises du 4<sup>e</sup> trimestre, qui s'ouvriront à Douai, le lundi 13 novembre 1865.

**JURÉS TITULAIRES.**

- MM.
- Leroy, fabricant de sucre à Marquette.
- Thellier, propriétaire à Héris (Valenciennes).
- Dervaux, négociant à Tourcoing.
- Desmedt, flâteur à Lille.
- Descamps, négociant à Lille.
- Bucarne, ancien notaire à Avesnes.
- Corne, propriétaire à Douai.
- Devrière, brasseur à Saint-Sylvestre-Cappel.
- Leroux, négociant à Tourcoing.
- Delebergh, propriétaire à Lille (Moulins).
- Culhiat-Dufresne, maire à Eppe-Sauvage.
- Coulon, brasseur à Denain.
- Théry, notaire à Marchiennes.
- Lobry, négociant à Solesmes.
- Marotte, rentier à Lille (Wazemmes).
- Motte-Bossut, flâteur à Roubaix.
- Devey, notaire à Esquelbecq.
- Bonave-Cliquet, rentier à Roubaix.
- Dissard, percepteur à Haussy.
- Morelle, propriétaire et maire à Somain.
- Rhone, propriétaire à Valenciennes.
- Dubus, percepteur à Dunkerque.
- Duchange, notaire à Roubaix.
- Mulot, propriétaire à Lille (Fives).
- Six, fabricant de toiles à Armentières.
- Dillies-Lehembre, manufacturier à Roubaix.
- Ledieu, chef de bataillon ou retr. à Révillers.
- Villain, fabricant de sucre à Aulnoy (Valenc.)
- Divry, flâteur à Fourmies.
- Lehardy du Marais, propriét. à Valenciennes.
- Delsart-Beauvais, percepteur à St-Amand Gaspard, avocat à Dunkerque.
- Billet, propriétaire à Cantin.
- Jénart, brasseur à Denain.
- Delebarre, propriétaire à Lomme.
- Degruson, propriétaire à Estaires.

**JURÉS SUPPLÉMENTAIRES.**

MM.

Mille-Corbitt, marchand de cuirs à Douai.

Allard, propriétaire à Douai.

Meurand, architecte à Douai.

Remy de Gennes, propriétaire à Douai.

**CHAMBRE DE COMMERCE DE LILLE.**  
*Elections du 9 novembre 1865.*

Ont été élus : MM. Verley, Charles ; Loyer, Henri ; Scrive-Bigo ; Derode, Prosper ; Longhaye, Auguste.

Une enquête sera ouverte à la Préfecture, du 9 au 29 de ce mois, sur l'avant-projet présenté par la Compagnie du chemin de fer de Lille à la Bassée, d'une modification au tracé approuvé de ce chemin, qui consisterait à diriger la voie en ligne droite de Loos à Lille, avec gare spéciale à l'intérieur de cette ville, près la nouvelle porte de Béthune.

Une commission composée de MM. Kuhlmann, le comte d'Hespeel, Mourmant, Billion, Mercier, J. Defontaine, Bigo-Tilloy, se réunira à l'expiration du délai ci-dessus fixé pour donner son avis tant sur le projet que sur les observations auxquelles il aurait donné lieu.

**VILLE DE ROUBAIX.**

**COURS PUBLIC DE CHIMIE.**

Lundi 13 novembre à 8 h. du soir.

**Acide oxalique.**  
(Suite.)

Emploi de l'acide oxalique : 1<sup>o</sup> dans la fabrication d'indiennes, comme rongeur ; 2<sup>o</sup> dans les ménages, sous le nom d'eau de cuivre ; 3<sup>o</sup> dans les laboratoires, comme réactif. Recettes pour préparer l'eau de cuivre. Pastilles contre la soif. Tirage des Manganèses par l'acide oxalique. Caractère de l'acide oxalique de bonne qualité. Falsification de l'acide oxalique par le sulfate de magnésie ; moyen de reconnaître cette falsification. Du sel d'oseille : son emploi dans le blanchiment de la paille qui sert à la confection des chapeaux des dames, dans le décapage des métaux et dans les ateliers de teinture et d'indiennes ; son usage pour enlever les taches d'encre et de rouille qui se sont déposées sur les tissus. Falsification dangereuse du vinaigre par l'acide oxalique ; moyen de la reconnaître. Empoisonnements par le sel d'oseille. Contre-poisons.

Lorsque le vinaigre a été affaibli par une addition trop abondante d'eau, on cherche par les moyens à lui rendre la force qu'il a perdue en y versant un peu d'acide oxalique. Cette fraude est d'autant plus coupable qu'elle est très dangereuse. M. Jaudeau recherchera au cours du lundi 13 novembre la présence de l'acide oxalique dans tous les vinaigres qu'on voudra lui confier.

**COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.**

Mercredi 15 novembre, à 8 h. du soir.

**Plume de Ruhmkorff.**  
Construction et théorie de cette bobine ; sa puissance ; ses effets physiologiques.

Pour toute la chronique locale, J. Rebour.

**CORRESPONDANCE**

Nous publions sous notre responsabilité le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 10 novembre 1865.

Dans le monde de la politique et des affaires on se livre à de nombreuses suppositions, au sujet de la réunion du conseil des ministres et du conseil privé qui a eu lieu hier à St Cloud. Les conjectures dominantes se rapportent à une réduction indirecte (c'est-à-dire par voie de congédiement temporaire) de l'armée.

On assure que la convocation des chambres aura lieu dans la première quinzaine de janvier suivant l'intention formelle de l'empereur, le budget serait discuté dès l'ouverture de la session. Ce qui enlèverait une partie de son animation accoutumée à la discussion de l'adresse. Le maréchal Mac-Mahon est arrivé à Paris aujourd'hui venant d'Algérie. Ce retour du maréchal, vu la double cir-

approuvez le train de vie de Mme Ocharde ?

— Jeune, riche, belle, spirituelle, douée de tous les avantages, de toutes les qualités de la femme du monde, comment voulez-vous qu'elle vive ? En ermite ?

— Non ; mais je voudrais que toute femme, riche ou pauvre, laide ou jolie, sût mettre en première ligne le bonheur du foyer et ne faire du plaisir qu'un accessoire.

— Très-bien ; mais quand le sort, qui a parfois d'étranges caprices, donne à l'un de nous un mari incapable de comprendre le bonheur domestique ? Que doit-elle faire ? Le forcer à être heureux d'une façon opposée à ses goûts ? Je vous assure qu'elle l'essaierait en vain. Et quand, pardessus le marché, cet homme s'est marié pour devenir riche et mener une existence qui flatte sa vanité, comment la femme doit-elle se conduire ? Elle est bien obligée de se mettre à l'unisson avec lui. Mari et femme ressemblent alors à deux chevaux attelés au char de la folie. Quand l'un tire, l'autre est entraîné en fosse autant, et le spectateur a peine à discerner lequel des deux entraîne son compagnon. A votre avis, qui donc, de M. ou de Mme Ocharde, aime le plus passionnément le luxe et la dépense ?

— Dans ces choses-là, l'impulsion part toujours de la femme. Seulement, je crois Ocharde assez vaniteux pour céder sans résistance et même avec un certain plaisir.

— C'est cela ! s'écria ironiquement Mme Reynoldi. La faute en est à la femme, nécessairement à la femme. L'homme, cette image de Dieu, n'a point de ces faiblesses.

— Prétendez-vous que c'est M. Ocharde qui force sa femme à être la plus élégante

et la plus dépensière des dames de la ville ?

— Ah ! si vous l'aviez entendu tout à l'heure ! Il était désespéré de la simplicité d'Hélène. D'ailleurs, regardez-la bien, semble-t-elle fort heureuse ? Parait-elle s'amuser beaucoup ?

Carlos suivit la direction du regard d'Augusta et vit Mme Ocharde renversée dans un fauteuil, pâle, abattue, l'air distrait et indifférent, écoutant à peine un jeune Italien qui causait avec elle.

— Elle paraît fatiguée, répliqua-t-il. Mais, franchement, votre sévérité envers Ocharde n'a-t-elle pas quelque secret mobile personnel ?

— Personnel ? répéta la jeune femme en redressant la tête avec hauteur et le regardant d'un air surpris. Puis elle éclata de rire. Vous allez voir que cet incorrigible fat aura fait croire aux gens que j'ai été éprise de lui.

— Pourquoi dites-vous : j'ai été ? demanda un jeune homme qui avait entendu tout l'entretien, assis à côté d'Augusta sans qu'elle l'eût aperçu. C'était son beau-frère.

— Ah ! c'est vous, Alfred ! — Et elle le salua d'un signe de tête presque hautain.

— Je n'ai pas oublié ma grammaire, sachez-le, et je ne confonds pas le passé avec le présent. Si M. Ocharde prétend que je l'aie aimé, c'est une ridicule vanterie. S'il affirme que je l'aime, c'est une offense.

Et, se levant, elle quitta ces deux messieurs.

— Hélène et son mari déjeunaient ensemble. Albert était taciturne et le peu qu'il disait était dit avec humeur, car depuis

son entretien avec Mme Dalbray, il en voulait à sa femme. Après avoir pris silencieusement son café, il demanda tout-à-coup :

« Ton poème commencé pour le concours ne sera sans doute jamais terminé ? Il aurait pu remporter le prix ; mais tu dédaignes cette distinction-là. Tu sais qu'elle me ferait plaisir, cela suffit pour que tu n'y attaches aucune importance. »

— Albert, tu ne penses pas ce que tu dis. Au fond du cœur, tu as conscience que je ne néglige rien pour te satisfaire. La preuve, c'est que mon poème est fini.

— Vraiment ? Alors, aie la bonté de me l'envoyer chez moi. »

Il se retira dans son cabinet. Peu de temps après, Hélène voulut lui porter le manuscrit. Mais, au moment d'entrer, elle hésita, croyant entendre causer et craignant que son mari ne fût pas seul. Pour s'en assurer, elle prêta l'oreille un instant, et ces paroles arrivèrent jusqu'à elle :

« Ainsi, M. Ocharde, vous me promettez un bel et bon article contre mon concurrent à la place que vous savez ? En échange, je vous donnerai ma voix, que j'avais promise depuis longtemps à notre ami Lievain. »

Surprise et attristée, confuse en même temps de son indiscretion involontaire, Hélène confia le manuscrit au domestique d'Ocharde et n'en s'abandonner aux tristes douceurs de quelques instants de solitude.

Un soir que son mari était à une conférence d'avocats suivie d'un souper, elle se félicitait des quelques heures de repos dont elle allait jouir, quand Mme Reynoldi arriva, précédant et annonçant une dizaine de personnes. Mais c'était un petit

cercle choisi, composé des meilleurs amis d'Hélène et de quelques hommes de lettres. Carlos Marsange et la famille Dalbray en faisaient partie. On joua du piano, on chanta, ou parla littérature. Hélène trouva que la société pouvait avoir ses charmes ; elle s'anima, elle causa avec un abandon, une vivacité qui la rendaient réellement belle.

« Improvise-nous quelque chose, lui dit Emma Dalbray. Nous te promettons discrétion absolue. »

Un nuage se répandit sur le front d'Hélène : elle répliqua d'un ton ferme et sérieux :

« Je me suis fait le serment, il y a plusieurs années, de ne plus jamais improviser devant personne ; je ne puis ni ne veux le violer. »

Carlos la regardait fixement ; elle s'en aperçut et rougit très-fort, se souvenant des paroles qui avaient provoqué sa résolution.

« Une exception, une seule, pour cette fois ! s'écria-t-elle en cœur. »

— Un vœu n'admet pas d'exceptions ; je n'en ai jamais fait, même pour l'amour de mon mari. »

On parla d'autre chose ; mais Hélène et Carlos ne prirent plus une part active à la conversation. Bientôt il vint s'asseoir à côté d'elle et lui dit :

« Vous ne savez pas oublier. »

— Pourquoi cette réflexion ?

— Parce qu'il y a, me semble-t-il, une petite vengeance au fond de votre vœu. — Une vengeance ? Contre qui ?

— Contre moi.

— Est-ce me venger que de vous épargner un ennui ?

— Quoi ! encore du dépit, après quatre

ans ! Vous ne me pardonnez pas de vous avoir refusé mon admiration !

— Quel malentendu !

— Si c'en est un, expliquez-le moi.

— Pas maintenant. »

Elle retourna prendre part à la conversation générale, Carlos la suivit des yeux avec un mélange de tristesse et d'ironie dans le regard.

*(La suite au prochain numéro.)*

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Greham* constate pour l'année 1864 les résultats suivants. Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,121. Affaires acceptées par la C. 38,766,325. Sinistres payés. 1,267,393.

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865.)

La Compagnie est établie en France de près plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Gondeman, rue Blanchemaison, 50.